



Histoires d'Argile
14, rue des Platanes
44300 NANTES

histoiresdargile@gmail.com
www.festivaldelaceramiquenantes.com

CONTREPARTIES POUR NOS PARTENAIRES

Avantages fiscaux

Vous êtes un particulier

Donner à une association culturelle à but non lucratif peut entraîner une réduction d'impôts de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si les 66% du montant de votre don dépasse 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Vous êtes une entreprise

Vous pouvez choisir de devenir mécène ou sponsor

Le mécénat d'entreprise est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise, sans aucune contrepartie, à un organisme sans but lucratif pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à l'un des montants suivants :

- . 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €
- . 40 % pour la part du don supérieure à 2 000 000 €

Le sponsoring est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise à une personne ou un événement afin de bénéficier de sa visibilité médiatique. Les dépenses de sponsoring sont déductibles des résultats imposables.

- . Pour un don de 500 € : on parle de vous dans nos publications sur les réseaux sociaux
- . Pour un don entre 500 et 1000 € : votre logo sera sur tous nos flyers publicitaires
- . Pour un don de plus de 1000 € : votre logo sur l'ensemble de nos supports de communication